



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....28
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/208
Délégations de service
public : rapport annuel
d'activité

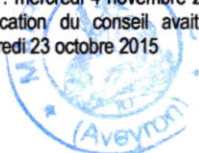
ETAIENT EXCUSES : Hugues RICHARD pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Laaziza HELLI pouvoir à Claude ASSIER, Nathalie FORT pouvoir à Alain NAYRAC, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Frédéric FABRE pouvoir à Claude ALIBERT

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle Projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 4 novembre 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 23 octobre 2015
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L. 1411-3 demandant la communication au conseil municipal des rapports d'exécution des délégations de service public contractées par la commune,

Vu la Commission des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2015,

Considérant que dans ce cadre il convient d'examiner ce rapport annuel d'activités qui trace l'activité et la qualité du service public :

- Aire camping-car
- Fourrière de véhicules terrestres à moteur
- Exploitation du centre aquatique Roger Julian en période hivernale
- Cinéma
- Site de recyclage d'inertes des Maltres
- Parking Emma Calvé
- Assainissement et eau
- Gite d'étapes de la Maladrerie

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

1. DE PRENDRE ACTE du rapport annuel d'activités ci-joint en annexe des délégations de services publics de la Ville de Millau,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les rapports des délégataires sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Ville, rubrique « Délibérations ».

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



~~Le Maire de Millau~~

~~Christophe SAINT-PIERRE~~

Accusé de réception

Reçu le **3 - NOV. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....28
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/209
Tarifs des services publics
2016

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 4 novembre 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 23 octobre 2015
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Hugues RICHARD pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Laaziza HELLI pouvoir à Claude ASSIER, Nathalie FORT pouvoir à Alain NAYRAC, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Frédéric FABRE pouvoir à Claude ALIBERT

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle Projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en son article L.2121-29 ;

Considérant que la réflexion sur le remaniement des tarifs des services publics pour l'exercice 2015 a porté essentiellement sur cinq grands axes qui sont :

- la mise en place de tarifs distincts selon que l'utilisateur est résident ou non résident de la commune,
- la création de catégorie qualifiante,
- la justification des tarifs réduits et des gratuités,
- l'harmonisation des tarifs de location des salles,
- la tarification à caractère social pour la restauration et la jeunesse,

Considérant que le principe retenu était de faire payer l'utilisateur et non plus le contribuable pour des prix reflétant plus la réalité du service rendu, et favoriser de ce fait l'équité,

Considérant que le recentrage des tarifs en catégories existantes pour les grilles tarifaires a été opéré en distinguant le tarif normal, le tarif préférentiel (résident sur justificatif) et le tarif réduit appliqué sur justificatifs ou conventionnement, permettant ainsi de les harmoniser, en formalisant des catégories homogènes,